



ÉCOLE DE PARKOUR & FREERUN

SORTIES SECRET CITY

<input type="checkbox"/>	26 NOVEMBRE 2023
<input type="checkbox"/>	31 MARS 2024
<input type="checkbox"/>	16 JUIN 2024

Programmation

- Sortie Ouverte à partir de **10 Ans**
- Lieu de **Rdv** et de Retour : Gare St Charles de Marseille
- Les **Horaires** de Départs et de Retours vous seront communiqué ultérieurement

Encadrement

Assuré par des Educateurs Parkour Diplômés (BPJEPS / STAPS)

Documents obligatoires

- Compléter les informations ci-dessous (et « autorisation parentale » pour les mineurs)
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du Parkour, de moins de 3 mois. (obligatoire pour les non licenciés)
- Tarif de la sortie : **50€**
- Places Limitées : 18 participants
- Prévoir Baskets, petit déjeuner, pique-nique, goûter, repas du soir, 2L d'eau minimum et 10€ d'argent de poche

**A
U
T
O
R
I
S
A
T
I
O
N
P
A
R
E
N
T
A
L
E**

Je soussigné Mr/Mme, agissant en qualité de représentant légal de :

Nom : Prénom : Date de naissance :

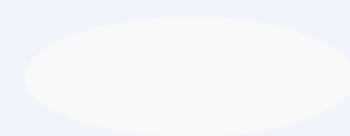
Adresse : Code Postal :

N° Tél. du pratiquant : Adresse Email :

Personne à prévenir en cas d'urgence : Tel :

- Reconnaît avoir conscience des risques inhérents à la pratique sportive, avoir été informé et pris connaissance des garanties d'assurances de l'association PK13.
- Autorise le club, pour sa communication interne et/ou externe, à utiliser l'image de la personne, objet de la présente fiche, et cela sur tous types de supports.

Fait à : le

Signature : 

 06 48 22 23 92

 PK13.FR

 Parkour13

 pk13_parkour



ASSOCIATION PK13
808 090 484 000 37

CONTACT - Eurydice BOUDOU
06 48 22 23 92
didou.pk13@gmail.com

ENVOI / DEPOT DOSSIERS
16 AVENUE DES GOUMIERS
13008 MARSEILLE

REGLEMENT INTERIEUR



Article 1. Le but de PK13

L'Association PK13 a pour objet de promouvoir la pratique du Parkour, appelée également Art du Déplacement, et du Freerun.

Article 2. Modalités administratives

2.1 Inscriptions.

Chaque participant doit avoir son dossier d'inscription à jour : Autorisation Parentale, Certificat Médical, Cotisation et le présent Règlement Intérieur signé.

2.2 Interdiction de Participation

En cas d'avertissement pour manquement au respect d'une des règles du présent règlement, l'adhérent pourra se voir refusé la participation aux prochaines actions de l'association.

Article 3. Organisation

3.1 Accompagnateurs

Les parents sont tenus de veiller à ce que leurs enfants disposent du matériel nécessaire à la pratique : Articles 4 et 6 + éléments stipulés dans la Fiches d'Inscription, et doivent s'assurer de la présence de l'équipe de moniteurs avant de les laisser. Les enfants sont sous votre responsabilité jusqu'à l'heure du départ et vous devez les récupérer immédiatement à notre retour.

Toute autre personne non inscrite ne pourra rester avec le groupe.

3.2 Déroulement

3.2.1. Encadrement

La gestion administrative ainsi que les séances sont encadrées par des Educateurs Sportifs Diplômés. Les pratiquants ne doivent porter aucun jugement sur les exercices techniques ou sur la durée de chacun d'entre eux, mais sont invités à échanger avec leurs moniteurs pour mieux en comprendre les objectifs.

Toute autre personne portant le T-shirt de l'association devra être traité avec le même respect, car faisant partie de l'équipe d'encadrement de l'EDPF. Toute transgression à cette règle pourra être passible d'un renvoi définitif.

3.2.2. Horaires

Il est demandé aux pratiquants de se présenter 15 minutes avant l'horaire de rendez-vous afin que l'ensemble du groupe puisse partir à l'heure.

3.2.3. Annulation

En cas d'annulation, PK13 s'engage à vous prévenir le plus tôt possible par téléphone.

Article 4. Hygiène, sécurité et règles de conduite

4.1. Hygiène

Chaque pratiquant doit se munir d'une serviette, d'un T-shirt de rechange et d'au moins 2 litres d'eau pour pouvoir s'hydrater pendant la sortie. Il est tout de même nécessaire de demander au moniteur l'autorisation d'aller boire, pour le bon déroulement de la séance.

4.2. Sécurité

Durant la sortie, il est interdit de porter des bijoux, montre ou autres objets susceptibles de blesser. De même, les ongles des mains et des pieds doivent être courts et propres pour éviter toute blessure.

Le port de lunettes de vue se fait sous la responsabilité du pratiquant. En cas de dommages, l'association ne peut être tenue pour responsable. Les lentilles de contacts sont préférables.

4.3. Règles de Conduite

Le respect des personnes, du matériel et des locaux est primordial :

- Ne jamais laisser ses affaires traîner par terre, merci de toujours les déposer convenablement à un endroit adapté.
- Tout membre qui tiendrait des propos inconvenants, qui aurait une mauvaise conduite lors de la sortie pourra faire l'objet d'une sanction.
- En cas de dégradation volontaire de matériel, le pratiquant devra rembourser le matériel et s'exposera à des sanctions.

Toute personne se présentant sous l'effet d'une quelconque substance (tabac, alcool, drogues), se verra refusé l'accès à la sortie.

Tout participant quittant la séance pour s'adonner à ce type de pratique se verra refusé l'inscription aux futures actions de l'association.

Les téléphones portables des participants doivent être éteints ou sur silencieux pour ne pas perturber la sortie. En cas de perte ou de vol de matériel, l'association décline toute responsabilité.

Article 5 : Tenue de Pratique

Les tenues acceptées sont : Pantalon ou Short de sport, Tee-shirt PK13 et Baskets.

Article 6. Droit à l'image

Les participants autorisent, sauf indication contraire, la diffusion de leur image sur les différents supports médiatiques (presse, télévision, internet, etc.). Pour toute photo ou vidéo en cours de journée, les pratiquants devront demander l'autorisation aux moniteurs.

NOM :

DATE : ... / ... /

PRENOM :

Signature précédé de la mention « Lu et Approuvé »



ASSOCIATION PK13
808 090 484 000 37

CONTACT - Eurydice BOUDOU
06 48 22 23 92
didou.pk13@gmail.com

ENVOI / DEPOT DOSSIERS
16 AVENUE DES GOUMIERS
13008 MARSEILLE